



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Berne, septembre 2006

A l'att. des parlementaires du Conseil National

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Dans quelques jours vous allez traiter de la "loi sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire" car elle fait partie du 3ème volet des lois d'exécution de la RPT. A cette occasion, l'UNES souhaite vous faire part de ses observations et vous faire un certain nombre de requêtes.

Le paysage des Hautes Ecoles suisses bouge énormément par le processus de Bologne, mais aussi par la création de HES et de HEP. D'après les premières observations on constate deux conséquences importantes. D'une part il y a une concentration des plans d'études qui scolarise les études et rend toujours plus difficile le travail partiel des étudiant-e-s pour financer leurs études et d'autre part, la concentration de filières induit une plus grande mobilité des étudiant-e-s. Autrement dit, les nouvelles structures sont en place de manière concrète et fonctionnent. Les étudiant-e-s ont déjà commencé à travailler avec ces nouveaux plans d'études et contenus.

Malheureusement, les mesures à prendre pour que ces réformes ne pénalisent pas les étudiant-e-s avec des revenus modestes n'ont pas encore été prises. Or l'UNES se bat pour l'égalité des chances et la démocratisation des études. Nous estimons que les mesures d'accompagnement de ces réformes ne peuvent plus attendre.

1/5 des abandons dans les Universités et les EPF sont dus aux problèmes financiers rencontrés par les étudiant-e-s et par une aide insuffisante en la matière. D'autres persistent et travaillent tout en étudiant avec le résultat de retarder fortement l'issue de leurs études. Cette situation conduit inéluctablement à une sélection par l'argent et à un gaspillage des talents de notre pays.

L'harmonisation et l'amélioration du système de bourse est une longue bataille et revendication de l'UNES-VSS. Ce système doit permettre à chacun-e, quelle que soit sa situation, de choisir la formation qui convient le mieux à ses capacités et centres d'intérêts, sans être entravés par des contraintes financières.

La rédaction de la nouvelle "loi sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire" doit pouvoir répondre tout de suite et de manière efficace à cette problématique. Comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le répéter ces derniers mois, l'état actuel de la loi est décevante. Pourtant, le 2ème message RPT était clair : "La Confédération joue non seulement un rôle d'encouragement comme jusqu'ici, mais exerce aussi, par le biais de normes minimales, sur les conditions du subventionnement, une plus forte influence sur les bourses et les prêts d'études. Il s'agit surtout de promouvoir l'harmonisation des bourses d'études dans l'ensemble de la Suisse par des normes minimales qui définissent les conditions d'octroi des aides financières de la Confédération. L'art. 66, al.1. Cst est la base légale" (p.72)

Le projet de loi mis en consultation contenaient les éléments sur l'harmonisation des bourses et de ses modalités !. C'est lors d'un autre message que ces déclarations ont été enlevées. Nous vous demandons de les réintroduire.

Fort de ces arguments l'UNES-VSS fait un appel à tous les parlementaires qui devront se prononcer sur cette loi dans les jours qui viennent.

- **Il faut traiter dans cette loi de la définition des montants d'aide**
- **il faut abolir le système des prêts, en tous les cas pour une première formation tertiaire**

ARGUMENTATION

Abolition des prêts

L'UNES s'oppose à tout remplacement qu'il soit partiel ou total des bourses d'études par des prêts. En tous les cas, l'UNES s'oppose aux prêts pour une première formation tertiaire. Forcés de s'endetter, les étudiant-e-s issu-e-s des couches sociales défavorisées sont lourdement chargés et la précarité de leur situation ne fait qu'augmenter. Comment envisager sereinement un début de carrière si la première chose à laquelle vous devez penser est le remboursement de sommes importantes? Là aussi, les enfants de familles aisées se voient avantagés alors que le système de bourse est censé compenser les inégalités sociales. Selon une étude de l'OFS de 1998, en 40 ans, la part d'étudiant-e-s issu-e-s de milieux défavorisés s'est effondrée, celle des plus aisés ayant légèrement augmenté. En 1990 déjà, l'OFS constatait qu'un enfant universitaire avait déjà 13 fois plus de chance de faire une formation académique qu'un enfant issu d'une famille dont aucun parent n'a de formation obligatoire.

Il a également été démontré que les personnes ayant droit à des prêts et non pas à des bourses choisissent des études plus courtes mais pas forcément celles qu'elles souhaitent réellement. De la même façon, cela conduit l'étudiant-e à renoncer à des spécialisations.

Introduction de critères servant à définir les montants d'aide

L'UNES estime à 22'000.- le budget annuel d'un étudiant. La CSIAS confirme ces chiffres. Si les parents n'arrivent pas à assumer cette somme, l'Etat doit pouvoir le couvrir. Dans l'état actuel du projet, plusieurs problèmes pratiques ne sont pas résolus. Certains cantons réduisent les bourses d'études lorsque l'étudiant gagne un peu d'argent en travaillant, ceci même lorsque le montant de la bourse est largement en dessous du minimum vital et que l'étudiant a de ce fait besoin de travailler. L'étudiant est donc dans une situation insupportable: s'il renonce à travailler, il n'a pas assez de revenu pour vivre. Et s'il gagne de l'argent en travaillant on lui réduit sa bourse. Ce qui revient au même.

Dans d'autres cantons, on octroie des bourses nettement plus généreuses aux étudiants qui ont gagné leur vie de manière autonome pendant 2 ans car il n'est plus tenu compte de la situation économique des parents. Cela aboutit à des situations où des enfants de parents aisés obtiennent de meilleures bourses que certains étudiant-e-s provenant de milieux défavorisés ou des étudiant-e-s qui font un parcours linéaire (donc plus rapide et moins coûteux)

Mais c'est bien évidemment la différence de montant auquel ont droit les étudiant-e-s entre les cantons qui est la plus choquante.

Toutes ces raisons font qu'il est indispensable d'introduire dans la loi des critères servant à définir les montants d'aide. Ces critères doivent être les mêmes pour tous les cantons. Le principe de l'harmonisation ne devrait pas trop créer de problèmes. Ce que vous demande l'UNES c'est de traiter des critères servant à définir ces montants déjà dans cette loi. En effet, la loi sur l'aide à la formation est prévue au plus tôt pour 2008. Or, comme nous vous l'avons démontré, les réformes dans le paysage des Hautes Ecoles est effective et produit déjà ses effets pervers...

Nous vous remercions sincèrement de bien vouloir tenir compte de nos arguments et de cette lettre lors de vos débats au Parlement. En vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à cette lettre et en nous tenant à disposition pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nos salutations les plus distinguées.

Guillaume Henchoz
Co-Président de l'UNES

Rahel Imobersteg
Co-Présidente de l'UNES